

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 septembre 2021



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame BALSON

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICH - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame BALSON - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Madame MODDE - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

Membres excusés :

Madame BATAILLE (pouvoir Madame MONTEIRO) - Monsieur HAMEAU (pouvoir Madame PFANDER-MENY) - Monsieur MULLER (pouvoir Monsieur CHATEAU)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Direction des Musées – Exposition Vieira Da Silva, l'oeil du labyrinthe – Convention de co-organisation à conclure entre le musée Cantini de la Ville de Marseille et la Ville - Demande de subventions

Madame MARTIN expose :

La Direction des Musées de Dijon prépare, en collaboration avec le Musée Cantini de Marseille une exposition temporaire consacrée à l'œuvre de Maria Helena Vieira Da Silva (1908-1992) intitulée *Vieira Da Silva, l'œil du labyrinthe* (titre provisoire) qui se déroulera au cours de l'année 2022 au Musée Cantini puis au Musée des Beaux-arts de Dijon.

À l'occasion des trente ans de la disparition de cette artiste, qui a réinventé l'art moderne, une rétrospective de son œuvre sera proposée aux visiteurs retraçant les étapes clés de sa carrière, marquée par un questionnement constant sur la perspective, les transformations urbaines, la dynamique architecturale et la musicalité de la touche picturale.

Dans ce contexte, il vous est proposé de conclure une convention de co-organisation matérialisant le partenariat qui unit la Ville de Dijon à la Ville de Marseille en définissant les modalités de participation et les engagements pris par chacune des parties pour l'accueil, les modalités financières et la mise en place de cette exposition.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - Approuver le projet d'une convention de co-organisation à conclure entre la Ville de Dijon et la Ville de Marseille, annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2 – M'autoriser à signer la convention définitive ;

3 – M'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette convention ;

4 – Solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de cette exposition.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ